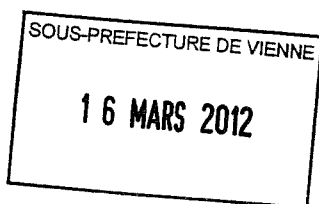


**SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE**  
1180 Chemin de Rajat  
BP 25  
38540 HEYRIEUX

N° 12/04

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE  
MAÎTRISE D'ŒUVRE DECHETERIE  
DE BOURGOIN-JALLIEU**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le 07 mars  
Le bureau dûment convoqué le 24 février 2012  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération 08/13 du 14 mai 2008  
S'est réuni en session ordinaire au SMND  
Sous la présence de Monsieur LEVY



Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 9

**PRESENTS :**

Monsieur LEVY Henri  
Monsieur QUEMIN André  
Monsieur PINOT Jacques  
Monsieur GELIN Maurice  
Monsieur LOVET Jean-Pierre  
Monsieur BERNARD Marc  
Monsieur MARIN Jean  
Monsieur CICALA David  
Monsieur BOUVIER PATRON Denis

**EXCUSE :**

Monsieur LAVERGNE Louis

Il est exposé :

## **OBJET DU MARCHE**

Marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement, le réaménagement et la rénovation de la déchèterie de Bourgoin Jallieu.

## **ETAT D'AVANCEMENT DU MARCHE**

Marché notifié le 9 décembre 2010.

## **OBJET DE L'AVENANT**

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre (Cabinet ALP ETUDES) établi sur une estimation prévisionnelle des travaux de 600 000, 00 € HT à la conclusion du marché doit être revu.

En effet, le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) relatif à l'usine PCAS à Bourgoin Jallieu impacte l'emprise du réaménagement de la déchèterie.

Afin de respecter l'avis du Service Prévention des Risques de la DDT 38 il convient de modifier le projet initial.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte ces éléments ainsi que les prestations complémentaires qu'ils entraînent et les conséquences sur la rémunération du maître d'œuvre.

## **CONSEQUENCES FINANCIERES DE L'AVENANT**

Les modifications sont les suivantes :

- L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est portée de 600 000 € HT à 900 000 € HT.
- La mission PC est portée de 4 500 € HT à 6 450 € HT.
- La mission AVP est portée de 12 000 € HT à 14 650 € HT.
- La mission DET est portée de 15 000 € HT à 17 100 € HT.
- Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est augmenté de 6 700 € HT et est porté de 51 000 € HT à 57 700 € HT soit une augmentation de 13.14 %

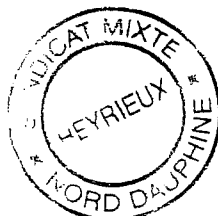
Le bureau a adopté à l'unanimité la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 07 mars 2012**

**Le Président  
H. LEVY**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "H. Levy".